

**COMPTE-RENDU N° 1/17**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS**  
**SEANCE DU LUNDI 23 JANVIER 2017 à 20H30**

*Présents : FUMEY, BUSSIERE, VACELET, GINDRE (Proc.), MIGER, VALCHER, GIET, PAILLARD, LANOY (Proc.), CHEVALIER, RICHARD*

*Excusés : FRATER (Proc. à GINDRE), SEIGNEZ (Proc. à LANOY), PINGON, DRUET*

*Secrétaire séance : Denis GINDRE*

*Prochaines séances du conseil municipal : Lundi 27 février 2017 et Lundi 27 mars 2017*

*Le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.*

**ORDRE DU JOUR**

**I COMPTES RENDUS DELEGATIONS**

- **Consommations Eclairage Public** : Après avoir demandé au SIDEC de nous établir le bilan des consommations en éclairage public depuis l'extinction des lumières la nuit, celui-ci préconise d'attendre quelques mois pour obtenir les données consolidées. Cet état devrait être réalisé courant mars 2017.
- **Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 :**
  - Modification des statuts de la communauté d'agglomération du Grand Dole
  - Désignation d'un nouveau délégué communautaire suite à la démission de Mme Colette WOLF de son mandat de maire de la commune de Lavans les Dole.
  - Avenant à la convention de mutualisation des services entre la Ville de Dole et la CAGD
  - Avenant à la convention de mise à disposition de services entre la CAGD et la Commune de Tavaux
  - Avenant à la convention de mise à disposition de services entre la CAGD et la Commune de Champvans
  - Actualisation des opérations du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable du pays dolois 2015-2017
  - Autorisation d'engagement et mandatement des crédits d'investissement
  - Demande de garantie d'emprunt par l'Office Public de l'Habitat du Jura pour une opération de construction de 8 logements locatifs à Damparis.
  - Adoption de la décision modificative
  - Attributions de compensation de la taxe professionnelle pour l'année 2016 : la commune de Brevans percevra 68 451 €.
  - Convention de prestation de services commune de Nevy Les Dole
  - Autorisations spéciales d'absences applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - Convention Jura Service et TEMPO (Terre d'Emplois) pour l'année 2017
  - Mise à disposition d'un agent de la CAGD au Syndicat Mixte Doubs Loue année 2017
  - Convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très haut débit du Jura
  - Attribution de subventions dans le cadre de la Programmation Emploi-Insertion 2017
  - Dérogations au repos dominical pour les Ets de commerce de détail pour 2017
  - Bilan intermédiaire de la délégation locale de compétence des aides à la pierre
  - Octroi d'agrément et d'une subvention à l'OPH du Jura pour la construction de 5 logements locatifs sociaux à Damparis
  - Désignation des membres du conseil d'administration de Grand Dole Habitat
  - Acquisition d'immeuble à M. et Mme METRAILLE
  - Mise en œuvre de la TEOM sur le territoire de Champagne, Chevigny, Moisse, Peintre et Pointre
  - Conventions de transport avec le Conseil Départemental du Jura
  - Modification du PLU d'Authume
- **Compte rendu réunion du SIVOS du 13 décembre 2016 rapporté par Mme VACELET** : pas de problème d'effectif. Mme VACELET va prendre contact avec le service enfance jeunesse du Grand Dole afin de connaître sa position sur la prise de compétence de la gestion de la restauration scolaire.

**II Communauté d'Agglomération du Grand Dole : Modification des statuts : Délibération :**

Le 15 décembre 2016, le conseil communautaire du Grand Dole a validé la modification de statuts de la CAGD. Chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces modifications. Celles-ci portent sur :

- L'adhésion de cinq nouvelles communes Champagne, Chevigny, Moisse, Peintre et Pointre.
- Le transfert de la compétence relative aux zones d'Activités Economiques
- Le transfert de la compétence assainissement : cette compétence sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour les communes exerçant déjà leur assainissement autonome dont Brevans, ce transfert devient obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Le transfert de la compétence eau à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- La définition de l'intérêt communautaire de la compétence Action Sociale d'intérêt communautaire : il est proposé de compléter cette compétence par une mission d'élaboration, d'animation et de suivi d'un Contrat Local de Santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- **Autres modifications** : accueil des gens du voyage, animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés
- Etablissement et exploitation sur le territoire des infrastructures et des réseaux de communication électronique
- Soutien aux clubs et manifestations sportives d'envergure interrégionale ou nationale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de ces statuts.

**III budget : 1<sup>er</sup> débat d'orientation budgétaire :**

Le plus gros dossier d'investissement sera en 2017 les travaux de création d'évacuation des eaux pluviales et d'un chemin partagé (piétons/cycles) de l'Avenue Eisenhower. Le projet est estimé à environ 340 000 €. Des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (100 000 €), Du grand Dole dans le cadre des liaisons douces (23000 €), du Conseil Départemental dans le cadre de l'ESTJ et des amendes de police (17000 €). Une demande d'aide au titre de la réserve parlementaire va être sollicitée auprès de M. le Député. Une ligne de trésorerie sera contractée auprès d'un organisme bancaire pour un montant de 150 000 € sur deux années. Les demandes de propositions à divers établissements de crédits viennent d'être envoyées et seront étudiées lors d'un prochain conseil. Un autre dossier en prévision est la mise en accessibilité de la salle de classe située au 1<sup>er</sup> étage. Il est nécessaire de poser un monte personne pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Un devis dont le montant s'élève à 19 834 € TTC a été réalisé par une société. Le montage du dossier serait effectué sur 2017 pour une réalisation en 2018.

Un projet de création d'un plateau sportif Place de la Mare sera en discussion.

L'aménagement de sécurité de la rue de la Courbe ainsi que la réfection des accotements seront également à l'étude

## **IV Travaux Avenue Eisenhower :**

La consultation des entreprises concernant le dossier d'aménagement de l'Avenue Eisenhower s'effectuera dans la première quinzaine de février pour une réponse début mars. Le Maire propose de solliciter M. le député pour un soutien financier dans le cadre de sa réserve parlementaire. Le conseil municipal autorise le Maire à faire une demande à M. le Député.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Affaire au Tribunal Administratif : celui-ci nous a adressé le mémoire du PDG du bowling, M. ROBERT. Une réponse sera faite et adressée au Tribunal Administratif. Le maire informe que le transfert de la licence IV de Gray à Brevans a été accepté par le Préfet suite à une demande de recours déposée par M. ROBERT.
- Colis de fin d'année : des personnes, qui ont atteint l'âge de recevoir le colis, mais qui ne souhaitent pas l'obtenir, ont demandé que le montant du colis soit versé à la coopérative scolaire. Le conseil municipal propose de continuer comme par le passé à verser cette somme à la coopérative.
- Demande de subvention : le maire présente la demande du secours populaire qui sollicite la commune pour une aide financière. Le conseil municipal précise que la commune verse déjà une subvention à d'autres causes humanitaires. Le conseil municipal propose de contacter cette association pour savoir si des habitants de Brevans font appel à leur service.
- Mise en accessibilité des locaux : la salle de classe située au 1<sup>er</sup> étage doit être accessible aux personnes handicapées. De ce fait, un devis a été demandé auprès d'une entreprise pour évaluer le coût et déposer une demande de travaux. Le coût de la mise en place d'un monte-personnes s'élève à 19 834 € TTC. Cette réalisation s'effectuerait en 2018. Un contact a été pris avec la DDT pour connaître les aides qui sont possibles dans le cadre de la mise en accessibilité des locaux communaux. Nous demanderons également si ces travaux répondront aux normes en vigueur. La commune prendra contact également avec le Maire de Baverans qui a priori a le même projet. Une commande groupée auprès de la même entreprise pourrait être envisagée. La recherche de subvention est en cours.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Remerciements de l'ANACR et des PEP39 pour la subvention versée en 2016

## **Questions posées par les conseillers municipaux :**

- M. VALCHER demande quand les illuminations seront enlevées. M. GINDRE répond que ces illuminations sont toujours déposées après les vœux du maire du 14 janvier 2017. Cette intervention est prévue ce mardi 24 janvier 2017 du fait qu'il a fallu pallier au remplacement de l'agent d'entretien, en arrêt maladie suite à un décès dans sa famille. De ce fait, pour économiser le temps de location de la nacelle, il était nécessaire que les employés communaux réservent une journée complète pour cette opération.
- M. LANOY demande si la commune va acquérir en 2017 de nouveaux motifs d'illuminations. Le Maire informe que cette dépense est prévue mais sera réalisée si le budget le permet.
- M. PAILLARD a été surpris que M. PINGON ne soit pas intervenu sur la commune pour le salage des routes. Le maire l'informe qu'il est passé dans la commune mais précise que la convention indique que c'est à l'initiative de Baverans de déclencher ou non le salage dans les communes. Le Maire confirme que M. PINGON est bien passé le lundi.
- M. PAILLARD informe que les escaliers vers le pont SNCF rue des vignes s'avèrent dangereux pour les passants. Le maire indique que la SNCF a été prévenue de cet état de fait par courrier accompagné d'une photo. Une lettre de relance sera de nouveau faite.

Séance levée vers 21 H 50

Le Maire, G. FUMEY